

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Paris, le 18 MARS 2020

*Direction des ressources humaines*

*Service du pilotage des moyens et des réseaux ressources humaines*

*Sous-direction du pilotage, de la performance et de la synthèse*

*Bureau des politiques de rémunération*

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Par courrier en date du 17 février 2020, vous rappelez mon attention sur la situation indemnitaire des ingénieurs des travaux publics de l'Etat (ITPE), anciennement inspecteurs des affaires maritimes (IAM). Vous indiquez qu'à ce jour des inégalités vous semblent persister entre ces agents et les IPTÉ « historiques ».

En réponse à votre courrier, je vous rappelle les éléments suivants.

Lors de l'intégration des IAM dans le corps des ITPE, un maintien au RIFSEEP des agents concernés a été décidé, à l'instar de ce qui a pu être fait pour les techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) de la filière « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral ». Pour la mise en œuvre de cette intégration, la DRH s'est engagée à réexaminer les montants indemnitaires servis à chaque IAM au regard de la situation correspondante moyenne des ITPE de même grade, ce qui ne signifiait pas nécessairement l'application de l'équivalent d'un coefficient de modulation individuelle de 1. Ainsi l'intégration des IAM dans le corps des ITPE a correspondu à une revalorisation de l'indemnitaire pour la majorité des agents concernés.

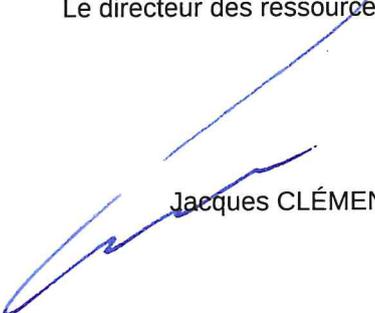
Pour autant un décalage persiste effectivement entre les ITPE et les ITPE-ex-IAM. J'ai demandé à mes services de travailler à la résorption de celui-ci à l'occasion du retour à un système indemnitaire unique (ISS et PSR) pour le corps des ITPE en 2021. Une information sera faite aux services en fonction de l'aboutissement de ces travaux, une année de décalage indemnitaire étant à prévoir pour les agents concernés.

**Monsieur Camille PUJOL**  
**SNPAM CGT**  
**4 quai du Capitaine Allegre**  
**33311 ARCACHON**

Dans cette attente, je vous invite à signaler au bureau des politiques de rémunération (PPS4) les situations individuelles que vous auriez identifiées que nous réexaminerons au cas par cas pour les réévaluer si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines



Jacques CLÉMENT